



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 31
Voix favorables : 31
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/02/2023

DELIBERATION
n° CA 2023 - 21

**relative à la demande 2023/2024 de financement par le Conseil Régional Occitanie :
dispositif ForPro Sup à destination des demandeurs d'emploi.**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

La demande de financement 2023-2024 adressée au Conseil Régional Occitanie dans le cadre du dispositif ForPro Sup à destination des demandeurs d'emploi, annexée à la présente délibération, est adoptée.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

ANNEXES

Ce programme permet d'accueillir des demandeurs d'emploi au sein des formations proposées par UT Capitole :

- Dossier complet de demande de financement



Formation professionnelle dans l'Enseignement Supérieur ForPro Sup

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

A renseigner pour les subventions de fonctionnement affectées à une opération spécifique

A compléter:

Budget prévisionnel de l'opération ou du programme d'actions: onglet 2

Coûts unitaires: onglet 3

A annexer si nécessaire : tableau de justifications du calcul des coûts unitaires

Les **dépenses éligibles** devront :

- être liées à la mise en œuvre de l'opération et nécessaires à sa réalisation : ne seront notamment pas considérés comme éligibles les impôts dont le lien avec l'opération ne peut être justifié, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux, les dettes (y compris les intérêts des emprunts), les accords amiables et intérêts moratoires, les frais bancaires et assimilés.

- être postérieures à la date de réception du dossier de demande de subvention

- donner lieu à un décaissement réel : ne seront notamment pas considérées comme éligibles les dotations aux amortissements et aux provisions, les retenues de garantie non acquittées, les contributions volontaires.

En effet, les contributions volontaires, apportées tant par la structure bénéficiaire de la subvention régionale que des tiers (bénévolat, prestations réalisées à titre gratuit, mises à disposition à titre gracieux de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles) sont expressément exclues du champ des dépenses éligibles.

INTITULE PROJET:		Dispositif Forpro SUP		
NOM DU DEMANDEUR :		UNIVERSITE TOULOUSE Capitole		
ANNEE :		2023-2024		
BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D' ACTIONS				
Les charges sont présentées (enlever la mention inutile) : TTC				
Si l'organisme est assujetti à la TVA pour l'opération, les dépenses doivent être présentées HT.				
Le total doit être équilibré entre les charges et les produits.				
CHARGES			PRODUITS	
	Description	Montant des charges	Origine	Financement total
60	Achats	2 500 €	Recettes propres	12 400 €
	Achats d'études et prestations de		DIU	12 400 €
	Achats de matériel, équipement et		Total financements publ.	444 850 €
	Achats matières et fournitures	1 000 €		
	Autres achats	1 500 €	Subvention Région	334 390 €
61	Services extérieurs	2 300 €	Région	334 390 €
	Sous traitance générale			
	Locations	800 €	Autres financements publ.	110 460 €
	Entretien et réparation	500 €	Etat	110 460 €
	Primes d'assurance		Dotation pour charge de service public	110 460 €
	Etudes et recherche			
	Divers	1 000 €	Europe	0 €
62	Autres services extérieurs	17 900 €	FEDER	
	Personnel extérieur		FSE	
	Rémunération d'intermédiaires et		Autres organismes publics	0 €
	Publicité, publication et relations	4 400 €	Précisez	
	Transport de biens, transports collectifs		Précisez	
	Déplacements missions et réceptions	3 500 €	Précisez	
	Frais postaux et télécommunication	2 500 €		
	Services bancaires		Financements externes	
	Divers	7 500 €	précisez	
63	Impôts et taxes	5 100 €	Précisez	
	Impôts et taxe sur rémunération	5 100 €	Précisez	
64	Charges de personnel	386 970 €		
	Rémunération des personnels	230 140 €	Autres produits	
	Charges sociales	156 830 €	précisez	
	Autres charges de personnel		Précisez	
	Autres charges	42 480 €	Autofinancement	
	Droits d'auteur	13 000 €	Précisez	
	Autres charges indirectes-Fonct	29 480 €	Précisez	
	Précisez			
	Précisez			
TOTAL CHARGES		457 250 €	TOTAL PRODUITS	457 250 €

Fait à Toulouse

le 06.01.2023

Cachet et signature

INTITULE PROJET :	Dispositif FORPRO SUP
NOM DU DEMANDEUR :	UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
ANNEE :	2023-2024

JUSTIFICATION DES COÛTS UNITAIRES

A LIRE ATTENTIVEMENT

Le coût unitaire correspond aux total des dépenses pour un stagiaire et par niveau de formation.

3 niveaux peuvent être présentés :

- niveaux 5-6-7-8
- niveau 4 (DAEU-CAPA)
- Diplômes d'université (tout niveaux)
- Blocs de compétences

Les calculs des coûts unitaire doivent être précisément justifiés par le bénéficiaire.

Les méthodes de calcul sont propres à chaque bénéficiaire mais doivent respecter les principes suivants :

- démontrer que le calcul des coûts est basé sur des données historiques (cohérence avec les données prévisionnelles)
- présentation des charges par niveau : personnel enseignant, personnel structure, fonctionnement,

1.1. Tableau de présentation des coûts

Niveaux	Nombre de stagiaires	Coût unitaire	Charges totales	Coût unitaire pris en charge Région (arrondi à l'unité)	Subvention régionale	Taux de prise en charge Région
	(1)	(2)	(3) = (1) * (2)	(4)	(5) = (1) * (4)	(6)=(5)/(3)
5-6-7-8	45	5 960,00 €	268 200,00 €	4 800 €	216 000 €	80,54%
4	30	3 250,00 €	97 500,00 €	1 840 €	55 200 €	56,62%
dont CAPA	30				55 200 €	
DU	17	5 150,00 €	87 550,00 €	3 550 €	60 350 €	68,93%
Blocs de compétences	2	2 000,00 €	4 000,00 €	1 420 €	2 840 €	71,00%
TOTAL	94		457 250,00 €		334 390 €	73,13%

1.2. Justifications du calcul des coûts unitaires

Les méthodes de calcul des coûts unitaires peuvent être présentés dans des tableaux annexes propres à chaque bénéficiaire

Niveaux	Justifications
5-6-7	
4	
DU	
Blocs de compétences	

Calcul des coûts unitaires

Le mode de calcul en coûts complets est le même quel que soit le niveau de formation, il tient compte à la fois des charges directes imputées aux actions de formation et des coûts indirects de la structure.

Le coût unitaire correspond à la somme de 3 coûts :

▶ **Le premier correspond aux charges directes (base SIFAC 2020, 2021)**, qui sont ventilées entre formations organisées en formation continue stricto sensu et formations disséminées dans les groupes de formation initiale. Ces charges directes comprennent à la fois la masse salariale des personnels BIATSS impliqués dans la gestion des demandeurs d'emploi du parcours et les dépenses de fonctionnement en lien avec la mise en oeuvre du programme.

▶ **Le second prend en compte les heures d'enseignement (base SAGHE 2021/2022) valorisées au coût horaire moyen d'un enseignant d'UT1C (141 €/HETD)** : ce coût correspond à la moyenne du coût des enseignants titulaires et contractuels, des heures de cours complémentaires et des intervenants extérieurs.

Dans le cadre d'une ouverture de formation, les heures d'enseignement prises en compte sont celles mentionnées sur les arrêtés d'examen.

▶ **Le troisième est le coût indirect par stagiaire, dont le calcul est le suivant :**

✓ 3 grandes masses prises en compte :

- Masse salariale enseignants-chercheurs : correspond la masse salariale des enseignants-chercheurs qui participent au pilotage de l'établissement (Président, vice-présidents...).
- Masse salariale BIATSS : correspond à la masse salariale des BIATSS qui travaillent dans les services soutien et support (Services soutien : services en lien direct avec l'activité de formation - Directions des Etudes et de la Scolarité...-, services support : services sans lien direct avec l'activité de formation -Agence comptable, Direction des affaires financières...).
- Masse de fonctionnement : correspond aux charges hors masse salariale et hors amortissement des services soutien et support.

✓ méthode de calcul utilisée :

En utilisant des clés de répartition (via la méthode des centres d'analyse), les coûts des services soutien et support de l'université sont répartis sur les composantes de formation.

✓ principales clés de répartition utilisées :

- des clés liées au nombre d'étudiant pour les services de soutien à la formation (Direction des études et de la scolarité, Service commun de la documentation partie formation ...),
- des clés liées aux m² et à l'utilisation des locaux pour le Patrimoine,
- des clés liées au nombre de BIATSS et enseignants-chercheurs pour les services de ressources humaines,
- des clés liées au volume financier ou au nombre d'actes financiers pour les services financiers.

PARTIE III- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) **Hugues KENFACK** en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée « **Mise en œuvre des actions de formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation professionnelle au titre de l'année 2023/2024- Dispositif Forpro SUP- Enseignement supérieur** ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : 334 390 €,

Pour un coût total de l'opération de 457 250 € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- Être en conformité avec mes obligations fiscales et/ou sociales
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,
- [pour les associations et les fondations autre que celles agréées et les associations et fondations reconnues d'utilité publique.] que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Je m'engage à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Appliquer les dispositions de l'article L 1211-1 du code de la commande publique [pour les structures considérées comme pouvoirs adjudicateurs]
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à l'inéligibilité de mon dossier ou à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à Toulouse, le 10 janvier 2023

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

Pour le Président, et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Hugues KENFACK Toulouse I Capitole

Fonction du signataire : **Président de l'Université Toulouse Capitole**

ERIC FAISY



Direction de la Formation et des Parcours Professionnels (DFPP)

Formation Professionnelle dans l'Enseignement Supérieur ForPro Sup

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

2023/24

Document et annexes à renvoyer dûment complétés :

- **par mail** à forprosup@laregion.fr
(pas de PDF pour la base de données Excel)
- **à l'adresse suivante :**
Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Hôtel de Région – 22 boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE CEDEX 9
- **au plus tard le 10 janvier 2023**

Renseignements Tél : 04.67.22.80.62
martine.arnal@laregion.fr
forprosup@laregion.fr

www.laregion.fr
www.meformerenregion.fr

Attention : De manière générale, la demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel un dossier est déposé.

PIECES A JOINDRE PAR LE DEMANDEUR

Le demandeur peut fournir tout autre document jugé utile pour présenter le projet et témoigner de son intérêt régional et de ses impacts (note d'analyse...).

PIECES A JOINDRE POUR TOUS LES DEMANDEURS
<input type="checkbox"/> Fiche d'identification du demandeur (Partie I)
<input type="checkbox"/> Descriptif de l'opération (Partie II)
<input type="checkbox"/> Tableau récapitulatif des actions proposées (Annexe 4)
<input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur (Partie III). <i>NB : cette attestation sur l'honneur peut valoir lettre de demande de financement.</i>
<input type="checkbox"/> Bilan pédagogique et financier de l'année précédant la demande de financement (bilan DREETS)
<input type="checkbox"/> Pour une demande de subvention de fonctionnement spécifique : Annexe 3 signée* (<i>budget prévisionnel de l'opération</i>)
<input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
<input type="checkbox"/> Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel
LES ORGANISMES PUBLICS doivent <u>également</u> joindre :
<input type="checkbox"/> Acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement (<i>délibération, acte du conseil d'administration...</i>). <i>Ce document ne pourra être communiqué qu'à compter de février 2023, date du prochain conseil d'administration</i>
LES ORGANISMES PRIVÉS doivent <u>également</u> joindre :
<input type="checkbox"/> Copie des statuts en vigueur datés et signés **
<input type="checkbox"/> Liste des membres du conseil d'administration ou du bureau en vigueur
<input type="checkbox"/> Annexe 1 signée* (<i>budget prévisionnel de la structure</i>)
<input type="checkbox"/> Rapport d'activité du dernier exercice clôturé (<i>N-1, N-2 le cas échéant</i>)
<input type="checkbox"/> Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé (<i>N-1, N-2 le cas échéant ; certifiés conformes par le président, le trésorier et le cas échéant le commissaire aux comptes</i>)
<input type="checkbox"/> <u>Pour les entreprises</u> : Extrait Kbis et Fiche entreprise
<input type="checkbox"/> <u>Pour les associations</u> : Liste des insertions au Journal Officiel (ou récépissé de la préfecture) et fiche association

* Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

** Uniquement pour une première demande **sauf évolution des statuts**

PARTIE I- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Personne morale (*organisme public ou privé*)

	Coordonnées (<i>siège social pour les pers. Morales</i>)	Adresse de correspondance <i>si différente</i>
Adresse	2, rue du Doyen Gabriel Marty	
Code postal	31042	
Commune/pays	Toulouse cedex 9 / France	

	Contact (<i>représentant légal pour les pers.morales</i>)	Référent technique ou responsable du projet (<i>si différent du contact</i>)
Civilité	<input type="checkbox"/> Madame - <input checked="" type="checkbox"/> Monsieur	<input checked="" type="checkbox"/> Madame - <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom prénom :	KENFACK Hugues	Cluzeaud-Delvit Catherine
Fonction :	Président de l'Université Toulouse 1 Capitole	Directrice du service FCV2A et Cardoso Sylvie : référent technique
Tél :	05 61 63 38 14	05 61 12 88 94
Mail :	Cabinet.Presidence@ut-capitole.fr	Sylvie.cardoso@ut-capitole.fr

Personne morale

Organisme public Organisme privé

Nature/ statut juridique : [Etablissement public/ EPSCP \(Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel\) – EPE, Etablissement Public Expérimental- Enseignement supérieur](#)

@ Exemple : collectivité territoriale, GIP, société anonyme, établissement public, association...

Nom de la structure : **Université Toulouse Capitole**

Sigle de la structure : [UT Capitole](#)

Raison sociale (le cas échéant) : [Université Toulouse 1 Capitole](#)

Principales activités :

Les universités participent au service public de l'enseignement supérieur, dont les six missions sont ainsi définies par la loi:

1. la formation initiale et continue tout au long de la vie,
2. la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société,
3. l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
4. la diffusion de la culture humaniste en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,
5. la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
6. la coopération internationale.

L'objectif est la transmission du savoir (enseignement supérieur) par sa conservation, sa valorisation et sa production (recherche) dans plusieurs domaines.

L'université Toulouse Capitole offre plusieurs formations reconnues dans les domaines dits *Droit-Economie-Gestion* mais aussi *informatique de gestion* et *communication* avec une diversité de validation : licences, masters, doctorats, capacité, diplômes d'université (DU), licences professionnelles, certifications et préparations, BUT et doubles diplômes.

Direction de la formation et des parcours professionnel

Numéro SIRET : 130 030 612 00019

code NAF (APE) : 8542Z

@ En cas de besoin, les SIRET et code NAF (APE) sont à demander à la direction régionale de l'INSEE.

Régime TVA : Assujetti Non assujetti Partiellement assujetti au taux de _____ %

Date de création : 1973

Date de début de l'exercice comptable : 1^{er} janvier Autre :

Effectifs salariés : 1269 salariés représentant ETP : 1198,6 ETP

Structure : nationale départementale régionale locale Autre :

Commissaire aux comptes : oui non

Union, fédération, réseau auquel est affiliée la structure : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE), Rectorat de l'Académie...

Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2022/2023)	390 760€	Avance demandée 133 440€	Non concerné

Année n-1

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2021/2022)	414 900€ (PIC inclus)	Avance 157 590€ (Demande de solde en cours)	Non concerné

Année n-2

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2020/2021)	409 300€ (PIC inclus)	370 505€	Non concerné

FICHE ASSOCIATION

(A compléter uniquement pour les associations)

Numéro RNA :

① Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrement de création ou modification en préfecture.

Date de publication au Journal Officiel : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

Agrément administratif : oui non

Si oui : précisez le ou les types d'agréments et dates d'obtentions

Label : oui non

Si oui : précisez le ou les types de labels et dates d'obtentions

Association d'utilité publique : oui non

Nombre d'adhérents : dont hommes femmes

Nombre de bénévoles : Nombre de volontaires :

① *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.
Volontaire : personne engagée dans une mission d'intérêt général par un contrat spécifique.*

Cadres dirigeants :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	Rémunération	Avantage en nature
Dirigeant 1 :		
Dirigeant 2 :		
Dirigeant 3 :		

Autres informations pertinentes relatives à l'association :

- Budget prévisionnel de la structure pour les subventions de fonctionnement uniquement (organismes privés uniquement)

PARTIE II - DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1- IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Type de subvention sollicitée :

- Fonctionnement opération spécifique
- Nouveau projet
- Renouvellement d'un projet : Subvention régionale obtenue en 2022/2023

2- OBJET

Intitulé de l'opération: **Mise en œuvre des actions de formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation professionnelle au titre de l'année 2023/2024- Dispositif ForPro Sup - Enseignement supérieur.**

Localisation : Le programme d'action est basé sur le territoire Occitanie partie ouest (site Midi-Pyrénées) : une majorité des actions se déroulent sur Toulouse et ses alentours. L'IUT de Rodez est également représenté.

① Lieu(x) où se déroule l'opération ou le programme d'actions : zone géographique d'impact, d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier... Le cas échéant espace géographique bénéficiant de l'opération

3- DESCRIPTION DE L'OPERATION

3.1- Rapport d'opportunité

- Description détaillée :

① Contexte, présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à projets

Par décret n°22-1536 du 8 décembre 2022, l'Université Toulouse 1 Capitole est devenue au 01 janvier 2023, Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel Expérimental (EPE), au sens de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 12 décembre 2018, sous le nom d'Université Toulouse Capitole (UTC). Dans son article 3, le décret précise que « l'établissement public expérimental assure l'ensemble des activités de l'Université Toulouse 1 Capitole auquel il se substitue ». La TSE (*Ecole d'Economie et de sciences sociales de Toulouse, devenue grand établissement –décret n°2022-1635 du 8 décembre 2022*) et l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (*établissement public administratif*) en sont des établissements-composantes. A l'issue d'une période de 2 ans, l'UTC devrait accéder au statut de Grand Établissement (GE).

En ce qui la concerne, l'UTC regroupe **5 composantes** : 3 facultés - la faculté de droit et de sciences politiques (*en cours de transformation en école*), la faculté d'administration et de communication et la faculté d'informatique -, 1 école : la Toulouse School of Management (TSM), et un IUT, l'IUT de Rodez. Elle décline une offre de formation en grande partie centrée sur le domaine « droit – économie - gestion », auquel sont aussi associés les domaines de communication et d'informatique. Il est à souligner à ce propos que l'Université est partie prenante dans le programme ANITI et qu'elle offre depuis l'an passé un parcours de master en alternance dédié à l'intelligence artificielle.

Dans l'ensemble, son offre de formation concerne majoritairement le secteur des services, des métiers et des fonctions transverses. Elle accueillait en 2021/2022, 19 700 usagers inscrits dans des diplômes nationaux ou autres, et dont 12% relevaient de la formation continue professionnelle.

Malgré les évolutions qu'a connues et que connaît l'enseignement supérieur ainsi que les difficultés liées à la récente crise sanitaire, la volonté de participer à l'insertion aux demandeurs d'emploi en leur permettant d'accéder à l'offre de formation d'UTC, est confirmée. Elle est réaffirmée dans la philosophie qui sous-tend la transformation institutionnelle d'UT1 en UTC-EPE : renforcer encore sa vocation multidisciplinaire et affirmer son positionnement en tant que grande université tournée vers l'international tout en persévérant dans l'animation de son territoire d'implantation. Elle prend pour option qu'un périmètre élargi et la contribution de ses membres doivent lui permettre à la fois de mener des programmes de recherche de plus grande envergure et de créer des synergies dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle ; ainsi, l'EPE doit-il permettre de renforcer encore les liens déjà existants avec le monde professionnel. Cette volonté et cette stratégie sont essentielles dans la définition de la feuille de route de l'UTC et ont été accompagnées par deux actions incontournables : la certification Qualiopi acquise le 2 novembre 2022 (certificat n° FR077684.1), parallèlement à la structuration d'un programme ambitieux d'innovation pédagogique, et enfin l'établissement de partenariats européens autour des problématiques de formation professionnelle (programme Engage – création du Diplôme d'Université « Developing sustainable business and understanding societal transition » en partenariat avec la Norwegian school of economics (NHH)) sur des thématiques de transition territoriale, d'économie et de développement durable.

C'est depuis les années 1980 que l'Université Toulouse Capitole participe activement aux programmes régionaux de formation professionnelle à l'intention des demandeurs d'emploi ; depuis lors, elle demeure très impliquée dans la participation politiques d'emploi régionales en œuvrant pour le repositionnement professionnel des bénéficiaires du dispositif et leur accompagnement vers l'emploi ; ces actions s'inscrivent dans la mission de service public qui est la sienne comme et structurent le rôle d'acteur majeur qu'elle entend jouer dans le développement de son territoire d'implantation.

Pour ce faire, deux atouts : une carte de formation dense et très professionnelle, et le souci constant de développer des compétences spécifiques à l'accompagnement des adultes en reprise d'études au sein du service commun de formation continue, validation des acquis et apprentissage (FCV2A). Cette volonté de l'université d'inscrire et de poursuivre cette action dans le temps s'est, entre autres, matérialisée par sa réponse à l'AMI « Enseignement supérieur public » lancé par la Région Occitanie en septembre 2021, dont UT1 Capitole a été lauréate.

L'offre ForPro Sup - UTC évolue et s'enrichit au fil du temps, au fur et à mesure qu'évolue et s'enrichit l'offre de formation de l'Université et qu'émergent du terrain, les demandes de création. Le souci de la pertinence des formations au regard des besoins du terrain, de la mesure de leur impact en termes d'insertion, voire de poursuite d'études et de professionnalisation (capacité en droit) est constant ; c'est là un des critères importants auquel l'université a eu à répondre dans le cadre de sa démarche Qualiopi et qui de fait, a été validé. La construction de l'offre de formation se fait toujours dans un souci de prospective sur les métiers de demain, avec l'appui du lien fort existant entre recherche et formation, dimension particulièrement portée par les masters professionnels et les Diplômes d'Université. Les BUT, les licences professionnelles, et les licences ont davantage pour objectif d'asseoir, de consolider des compétences-métiers jusque-là fragiles.

En amont, il faut noter la place particulière qu'occupe la capacité en droit. Formation emblématique de la promotion sociale elle accueille des stagiaires titulaires au mieux d'un niveau V, désireux à la fois de consolider leur parcours professionnel et de reprendre un parcours d'études leur permettant d'accéder s'ils le souhaitent à l'enseignement supérieur. Depuis plusieurs années, nous nous sommes efforcés de proposer un programme susceptible de mêler capacitaires demandeurs d'emploi et actifs occupés. D'où,

Direction de la formation et des parcours professionnel

une offre en ligne agrémentée de regroupements. L'objectif est désormais de proposer une offre de formation polymorphe permettant aux bénéficiaires du dispositif d'adapter le temps de formation à leurs contraintes.

Pour 2023/2024, le programme est constitué en majeure partie de secondes années de masters, de troisièmes années de licences et de licences professionnelles ; il s'enrichit cette année de 1ères années de masters et de 2èmes années de BUT, ce que nous permet le développement de l'alternance dans les années terminales de formation ou la mobilisation du CPF pour les Masters. Il demeure complété dans sa dimension de promotion sociale, par une formation au certificat de capacité en droit, véritable école juridique de la seconde chance qui a pour vocation à court, moyen et long terme, une poursuite d'études ; il l'est, dans sa dimension de développement de compétences, par des diplômes d'université (DU) correspondant à des champs de spécialisation venant en complément d'une formation initiale ou d'un exercice professionnel spécifique. Cette année encore, va être reconduite l'expérimentation Innov'emploi sur les blocs de compétences, développée sur les thématiques de la sécurisation contractuelle dans le cadre de la licence en droit parcours type juriste d'entreprise. Ce dernier dispositif peine toutefois à trouver son rythme de croisière notamment du fait de la politique malthusienne d'inscription au Répertoire Spécifique.

En permettant le développement de compétences s'inscrivant dans un large spectre, les formations proposées au PRF participent à la sécurisation de trajectoires professionnelles. Elles sont pour nombre de demandeurs d'emploi la meilleure solution de sécuriser un parcours-métier et/ou stabiliser une activité. Dans ce contexte, l'impact de la prise en charge financière des bénéficiaires du dispositif ForPro Sup dans la réalisation de leur repositionnement s'est souvent avérée essentielle, ce, tout particulièrement, dans le cas de rémunération ASP.

A ce propos, il nous paraît essentiel de souligner à nouveau que, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, cette dernière mériterait une réévaluation. En effet dans son calcul, seul le face-à-face pédagogique est pris en compte. Or, le suivi d'une formation relevant de l'enseignement supérieur a pour caractéristique de demander beaucoup d'implication et de travail personnel. C'est cette spécificité que mesurent les ECTS : à chaque ECTS est affectée une mesure horaire de 28 à 30 heures de temps de travail ; cette mesure prend en compte le face-à-face pédagogique, le temps de travail personnel ainsi que l'évaluation des connaissances et compétences acquises. Une année de formation validée par 60 ECTS correspond en fait à un volume de 1680 H, soit une année de travail à temps plein. Ne pas prendre en compte cet état de fait dans la détermination de la rémunération est à l'origine de bon nombre d'abandons et/ou de renoncements au programme. Dans ces conditions, sauf exception, les personnes qui ne disposent d'aucun soutien familial ne sont pas matériellement en posture de suivre le programme et c'est regrettable.

Cela l'est d'autant que l'accès au programme comporte bon nombre d'embûches : si l'Université Toulouse Capitole maintient plus que jamais sa volonté d'ouvrir ses parcours professionnels diplômants aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du programme, les postulants doivent se plier néanmoins aux conditions de candidature et d'inscription liées à chaque diplôme postulé. Ces dernières deviennent de plus en plus exigeantes, année après année. Chaque dossier de candidature de ces adultes en reprise d'études « ForPro Sup » fait l'objet d'un examen particulier : sans une volonté politique affichée et un suivi pédagogique particulier, leurs profils, atypiques, dans la majorité des cas, ne leur permettraient pas d'accéder à ces formations sélectives, connues et reconnues, qui présentent un excellent taux d'insertion tous publics confondus. Les universités sont confrontées cette année à la généralisation du dispositif « Trouve Mon master ». Ceci aussi risque d'avoir un impact non négligeable sur le recrutement des stagiaires ForPro Sup, mais à ce jour il est impossible de le mesurer avec précision.

En conclusion, d'un point de vue pédagogique, les enseignants apprécient généralement la présence du public en reprise d'études au sein de leur groupe de formation. Le mélange des générations, des origines

et des vécus est fructueux : il apporte aux étudiants une vision concrète du monde du travail, tout en créant une émulation bénéfique à des personnes en reprise d'études que le quotidien a éloigné de fait des concepts et de la théorie. La dynamique d'échanges issue de ces rencontres est d'une grande qualité.

De manière générale, le taux de réussite aux examens –entre 90 et 100%- reste une manifestation de l'implication de tous les bénéficiaires du dispositif et des équipes, pédagogiques et administratives, qui les encadrent. Cela vient en partie de la qualité des échanges et de l'émulation liées à la mixité des publics. En effet, d'un point de vue didactique, les enseignants estiment que la présence d'adultes en reprise d'études au sein de leur groupe de formation, l'enrichit. Le mélange des générations, des origines et des vécus est fructueux : il apporte aux étudiants une vision concrète du monde du travail, étoffe les compétences des stagiaires de notions et de concepts dont le quotidien les avait éloignés, et crée une dynamique d'échanges bénéfique.

De manière globale, le taux d'insertion des demandeurs d'emploi bénéficiaires du programme est élevé, 64% dans les 6 mois qui suivent la délivrance du diplôme pour les diplômés nationaux (hors capacité en droit qui demeure un diplôme d'accès aux études supérieures juridiques).

Ce taux d'insertion fait l'objet d'un double suivi depuis le début du programme : d'abord par le service commun de formation continue (FCV2A) en charge du programme (évaluation à 6 mois) puis par l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle de l'Université (OFIP) –ce dernier englobe l'ensemble des diplômés de l'Université et est réalisé à 30 mois-. Les études de l'OFIP sont publiées et consultables sur le site de l'université.

Quelques chiffres de réussite significatifs :

En 2021/2022, on constate :

- 77% de réussite pour la capacité en droit sur 2 ans, 60% de réussite pour le groupe expérimental capacité en droit année spéciale.
- 96% de succès aux examens pour le programme dit qualifiant.
- 86% de réussite pour les diplômes d'université (DU).

Quant au taux de déperdition inscrits/présents à l'examen ou à une partie d'examen (pour la capacité en droit), il est de moins de 10% pour l'ensemble du dispositif ForPro Sup 2021/2022, capacité en droit inclus. Pour atteindre ce résultat, l'encadrement a continué à être renforcé dans un contexte encore difficile pour tous, stagiaires, conseillers, enseignants.

Les motifs d'abandon sont dans la majorité des cas liés à un retour à l'emploi ou des problèmes de santé.

Chaque bilan annuel confirme la qualité et le rôle social de ce partenariat. Il nous a permis de faire évoluer notre carte de formation, de travailler sur l'accompagnement, le positionnement et l'individualisation des parcours. Nous souhaitons, avec l'aide de la région Occitanie, poursuivre en ce sens et continuer à enrichir l'offre de formation accessible aux demandeurs d'emploi.

- Pertinence socio-économique de chaque filière proposée:

Les enquêtes d'insertion professionnelle menées par l'OFIP au sein de notre Université (promotion 2019, 30 mois après l'obtention du diplôme_ sans poursuite d'études après la formation suivie_) nous confirme que pour UT Capitole :

- Le taux d'emploi des diplômés de Licence Professionnelle -sans poursuite d'études après la Licence Professionnelle- est de 93% (taux de réponse à l'enquête 75%)
- Le taux d'emploi des diplômés de Master 2 -sans poursuite d'études après le Master 2 -est de 92% (taux de réponse à l'enquête 80%)

Les secteurs d'activité des formations de l'Université Toulouse Capitole s'inscrivent dans le domaine « droit, économie gestion », qui englobe entre autres l'information-communication, l'Administration Economique et Sociale, l'informatique de gestion, les mathématiques et statistiques appliquées à l'entreprise... On peut dire que tous les secteurs d'activité sont visés puisque l'établissement prépare essentiellement à des métiers transverses : juriste, administrateur, gestionnaire, commercial, informaticien, économiste, data scientist... et aussi à des professions réglementées : expert-comptable, commissaire aux comptes, avocat, magistrat, notaire...

Les formations proposées permettent à leurs titulaires d'exercer des fonctions support au sein des entreprises régionales comme nationales, des structures publiques comme privées, voire d'exercer une activité libérale.

Les chiffres de l'enquête PRF à 6 mois, promotion 2020/2021, confirment l'impact positif de la formation sur le développement des compétences et le devenir professionnel de stagiaires dont certains étaient très éloignés de l'emploi : 69% de demandeurs d'emploi inscrits en Licences professionnelles/Licences et Masters sont en activité avec une adéquation emploi/formation élevée soit 95%. Notons que le taux de réponse à l'enquête à 6 mois est de 80%.

La nomenclature des secteurs professionnels, nous permet d'identifier 5 secteurs émergents qui se côtoient, voire se recoupent. Ils ne représentent pas la globalité de l'offre de formation UT1 mais donnent une idée assez fidèle du dispositif ForPro Sup.

Le secteur du droit et de la justice :

Il conduit à des emplois nombreux et variés : assistant juridique, juriste d'entreprise, et sous réserve de réussite aux concours ; avocat, notaire, magistrat... Les débouchés proposés permettent aux stagiaires de s'insérer dans des emplois d'entreprises privées comme publiques.

L'évolution professionnelle proposée via nos formations ouvre accès à un large panel de métiers à partir de bac+3 jusqu'au bac+5.

La particularité de ce secteur réside dans la recherche d'une double compétence (par exemple droit et management ou droit et économie...). Bien que le marché de l'emploi soit toujours aussi resserré, de beaux parcours parmi le public en reprise d'études sont constatés. D'après les chiffres d'insertion UT1 (enquête OFIP promotion 2019 en 2021), 91% des diplômés de masters de droit et science politique, 30 mois après la sortie de formation, sont en emploi. (taux de réponse : 82% de diplômés de Master 2 de Droit et science politique, sans critère d'âge, peu importe le régime d'inscription).

Les métiers de la banque et l'assurance sont en pleine mutation et les besoins de profils qualifiés sont toujours nécessaires. Ils prouvent leur dynamisme en se positionnant parmi les premiers employeurs privés. Les formations de bac+3 à bac+5 avec une spécialisation en banque, en finance ou en assurance sont en réelle adéquation avec les profils recherchés dans ces secteurs. Les recruteurs demandent des profils de plus en plus pointus et à bac+5. Les actuaires, les spécialistes en mathématiques financières, en big-data et les doubles profils école d'ingénieurs-finance sont particulièrement recherchés.

Le secteur audit-gestion et ressources humaines : Les RH sont une fonction incontournable des entreprises et les métiers de la gestion ne connaissent pas la crise. En constante évolution, ces derniers nécessitent, comme ceux du droit, une constante actualisation des connaissances de professionnels dont les entreprises ne peuvent se passer. À bac +3 et surtout à bac +5, ils connaissent de belles perspectives d'évolution de carrière. Selon les chiffres OFIP, 30 mois après l'obtention des diplômes de ce secteur, 92% des diplômés de masters sont en emploi (enquête OFIP promotion 2019 en 2021, taux de réponse de 80% pour diplômés sans poursuite d'études après leur Master 2).

Concernant l'enquête PRFP à 6 mois (promotion 2021/2022), pour la licence AES/RH accessible uniquement en formation continue, on note, 50% de personnes en emploi avec une adéquation emploi/formation à plus de 100%, ce qui est très positif dans la mesure où cette licence accueille des personnes particulièrement éloignées de l'emploi.

Le Secteur informatique, internet : Présent dans tous les secteurs et porté par les innovations technologiques, le secteur informatique génère de nombreux débouchés. De bac + 2 à bac + 5, les informaticiens sont recherchés. Le dynamisme de ce secteur se confirme par de fortes progressions d'embauches en 2021.

Les chiffres disponibles via l'enquête OFIP (promotion 2019 en 2021) du ministère montrent que 30 mois après la formation, 100% des diplômés de masters sont en emploi (taux de réponse à l'enquête de 69%). Le stage et l'alternance restent un facilitateur d'accès au premier emploi. 64% des diplômés ayant réalisé un stage ou une alternance se sont vus proposer un emploi par leur employeur à la fin de leurs cursus. Ceux qui ont accepté l'offre et qui ont donc directement été recrutés par leur entreprise représentent 70% des diplômés. Pour l'ensemble des diplômés de Master 2 en Informatique, la durée moyenne de recherche du premier emploi est de 1 mois. Le taux d'emploi à durée indéterminée (EDI) est de 98%.

Le secteur administration et communication : Les métiers de la communication subissant l'essor des technologies de l'information (réseaux sociaux, big data...) ont dû se renouveler et évoluer.

On peut distinguer deux types de profils recherchés sur le marché du travail. Les Licence 3^e année permettent de répondre aux besoins de polyvalence exprimés tant par les grandes entités que les PME. Ces profils qualifiés sont capables d'établir des diagnostics et de travailler en étroite collaboration avec les équipes terrains. Le niveau Master ouvre l'accès à des postes de direction où, en réponse à l'important attrait suscité par ces emplois, une spécialisation accrue est demandée. Bien que la concurrence soit importante sur le marché du travail dans ce secteur, on note une bonne insertion professionnelle des personnes formées en Master 2 d'Administration et Communication avec un taux de 83% de personnes en emploi (pour les diplômés de Master 2 n'ayant pas poursuivi leurs études) (enquête OFIP promotion 2019 en 2021- 84% de taux de réponse). La crise que nous traversons a laissé des traces dans ce secteur, mais c'est justement l'opportunité de travailler sur le moyen et le long terme et former les bénéficiaires du programme aux transformations de la société et des métiers, dont notamment la place de la e-communication, ses atouts, ses apports et ses contraintes.

- **Modalités mis en œuvre pour assurer la réussite et l'insertion du stagiaire** (accompagnement individualisé pédagogique, administratif, services divers ...) :

La reprise d'études nécessite une implication totale des stagiaires sortis du système de formation initiale depuis longtemps pour certains. Le positionnement du candidat est primordial et les rencontres avec les stagiaires potentiels facilitent le cas échéant l'orientation ou la réorientation vers un partenaire ou autre...en fonction du projet professionnel qui se dégage. Chaque candidat présente un parcours unique, la reprise d'études pour un adulte nécessite un suivi particulier et individualisé.

Les équipes impliquées dans ce dispositif sont particulièrement sensibles à la réussite de ce public et des rendez-vous individualisés - soit avec les enseignants-chercheurs en charge de diplôme, soit avec les différents correspondants du service de formation continue de l'établissement - rythment la formation. Le service formation continue est au cœur de ces rencontres lorsqu'elles sont sollicitées par le stagiaire.

Ce suivi spécifique est possible car les promotions concernées par le dispositif ForPro Sup hormis la capacité en droit ne dépassent pas 20 à 35 stagiaires selon les diplômes visés.

Il existe toujours un lien entre suivi pédagogique et suivi administratif. Les stagiaires sont en contact direct avec les assistants de formation et le référent ForPro Sup du service au minimum une fois par mois, ce qui facilite leur accompagnement, leur suivi et au-delà. Cela permet également d'effectuer des ajustements tout au long de la formation.

Après la formation, l'enquête d'insertion réalisée à 6 mois prend le relais.

- **Résultats attendus** (en termes de validation aux diplômes, d'insertion professionnelle ...) :

Les résultats attendus pour l'ensemble du programme sont la réussite au diplôme de 90 à 100% et un taux moyen (hors capacité en droit) d'insertion professionnelle à 6 mois suivant la diplomation a minima de 60% avec une adéquation emploi/formation élevée (complète ou partielle).

- **Modalités du suivi post formation** (fréquence, service concerné ...) :

Il existe 2 types de suivi post formation :

- Une enquête de satisfaction sur le déroulement de la formation réalisé à la fin du cursus.
- Et le suivi de l'insertion des stagiaires du dispositif. Il s'effectue à plusieurs niveaux :

Au niveau du service de formation continue : enquête d'insertion à 6 mois, conformément à la convention cadre.

Modalité : un questionnaire d'insertion professionnelle est diffusé par mail à l'ensemble des bénéficiaires du dispositif. Les résultats de cette enquête mise en place par le FCV2A fait l'objet d'une analyse qui est remise à la Région à sa demande, venant ici appuyer la demande de subvention de l'année suivante. La relance téléphonique systématique a permis un taux de réponse à l'enquête 87% pour celle 2020/2021 pour les formations niveau 5,6,7 et de 76% pour le niveau 4 : capacité en droit 2° année et année spéciale.

Au niveau de l'établissement :

L'**OFIP** (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) réalise des enquêtes d'insertion à 30 mois sur le devenir professionnel des diplômés toutes catégories confondues.

Enfin, depuis 2016, l'université a mis en place **ALUMNI**, réseau social géré par le **SUIO-IP**, qui permet de garder le contact avec les diplômés des promotions précédentes. Il assure leur mise en relation avec les entreprises qui peuvent utiliser ce réseau comme un moyen de recrutement par la publication d'offres d'emploi.

3.2- Présentation générale de l'opération

L'OFFRE DE FORMATION

Certification(s) qualité engagée(s) par votre Service Formation Continue, à défaut celle de l'établissement :

LES FORMATIONS (diplômes + blocs de compétences)

Niveau de formation	Nombre de formations	Effectif prévisionnel
7	41	64
6	22	
5	9	
4	2	30
Total	74	94

Dont détail des formations DIPLOMES

Niveau de formation	DIPLOMES				EFFECTIF		
	Nombre de formations	Dont DU	Dont Capacité en droit	Dont nouvelles formations	Effectif prévisionnel	Dont effectif Capacité en droit	Capacité totale d'accueil tout public (prévisionnel)
7	41	1	0	0	62		1164
6	20	6	0	5			490
5	9	1	0	8			238
4	2	0	2	0	30	30	90
Total	72	8	2	11	92	30	1982

Dont détail des formations BLOCS DE COMPETENCES

Niveau de formation	BLOCS DE COMPETENCES			Effectif prévisionnel	Capacité totale d'accueil tout public
	Nombre de BC	Dont diplômes entièrement proposés en BC	Dont diplômes partiellement proposés en BC		
7					
6	2		1	2	30
5					
4					
Total	2		1	2	30

DROITS D'INSCRIPTION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE : détaillez, expliquez

Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur sont fixés annuellement par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour les diplômes nationaux. Ces derniers seront connus en juillet 2023.

Niveau 4 : Sans objet

Niveau 5-6-7 :

- Pour les niveaux Licences, Licences professionnelles les droits d'inscription s'élèvent à 170 euros pour la rentrée 2023/2024.
- Pour les Masters, le coût des droits d'inscription à la charge du stagiaire est de 243 euros pour 2023/2024.

Niveau DU :

Pour les DU le coût des droits d'inscription à la charge du stagiaire est de 170 euros pour la rentrée 2023/2024.

Blocs compétences : Pas de droits d'inscription universitaire pour une inscription à un bloc de compétences.

Autre (précisez) :

LES NOUVELLES FORMATIONS DIPLOMES

Liste des nouvelles formations présentées :

Intitulé, diplôme, niveau de sortie, présentation argumentée – **CF FICHES ACTIONS pour le détail**

N° de l'action	Intitulé	Diplôme	Niveau de sortie
1	BUT 2 Gestion des entreprises et des administrations : gestion entrepreneuriat et management d'activités	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
2	BUT 2 Gestion des entreprises et des administrations : gestion comptable, fiscale et financière	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
3	BUT 2 Informatique parcours réalisation d'applications : conception, développement, validation	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
4	BUT 2 Informatique : parcours intégration d'applications et management du système d'information	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
5	BUT 2 Qualité, Logistique Industrielle et Organisation : Pilotage de la chaîne logistique globale	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
6	BUT 2 Information-communication parcours communication des organisations	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
7	BUT 2 Carrières Juridiques : Patrimoine et Finance	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
8	BUT 2 Carrières Juridiques : Entreprise et Association	Bachelor Universitaire de Technologie- 2 ^o année	5
9	Master 1 mention droit du numérique parcours Droit, numérique et Intelligence Artificielle (IA)	Master 1	6

10	Master 1 mention administration économique et sociale parcours type gouvernance des entreprises	Master 1	6
11	Master 1 mention administration économique et sociale parcours type emploi public	Master 1	6
12	Master 1 mention droit des affaires parcours type juriste d'entreprise d'assurance	Master 1	6
13	Master 1 mention droit des affaires parcours type juriste d'entreprise	Master 1	6

LES NOUVEAUX BLOCS DE COMPETENCES : AUCUN

Liste des nouveaux blocs de compétences présentés

Intitulé, préciser quel est le diplôme de référence, modalités de mise en œuvre, organisation pédagogique (formation spécifique pour un public de stagiaires formation continue...), pertinence socio-économique, validation, résultats attendus, modalité du suivi post formation

DAEU/ CAPACITE EN DROIT :

- **Quelles sont les évolutions proposées (ou déjà mises en œuvre) en termes de : durée, positionnement, accompagnement, modalités pédagogiques, résultats attendus ...**
- **Quels sont les premiers résultats constatés en termes de : assiduité, résultats aux diplômes, suite de parcours...**

En 2019/2020, la première année de capacité en droit a été totalement positionnée à UT1 (fin du partenariat avec l'IPST CNAM) sur la base de 163 heures de formation selon les modalités pédagogiques décrites ci-dessous.

En 2020/2021, la seconde année prend le relais de cette première ouverture sur la base d'un volume horaire de 160 heures.

Sur la période 2019/2021, a ainsi eu lieu une refonte complète de l'approche pédagogique du programme avec une proposition d'enseignement à la fois en blended learning et en classe inversée, une structuration en unités d'enseignement et en semestres, enfin une prise en compte des orientations des programmes juridiques de l'enseignement secondaire, de leur démarche et de leurs objectifs tout en faisant le lien avec ceux des deux premières années de licence en droit. L'accompagnement a été considérablement renforcé et un très important effort a été porté sur la maîtrise de la langue et des concepts juridiques. Parallèlement, en 2020/2021, une expérimentation d'année spéciale du certificat de capacité en droit sur 1 an a été ouverte sur la base de 323 heures de formation ouvrant alors droit à rémunération et reconduite en 2021/2022 en phase expérimentale. L'accès à cette année spéciale est, exceptionnellement, sélective. Elle a pu se dérouler malgré les difficultés liées à la période de confinement. Un premier diagnostic a été réalisé, des pistes d'amélioration envisagées et l'année 22/23 est une année de stabilisation de ce programme. Nous envisageons l'éventualité d'une ré-inscription de cette formation au PRF à la rentrée 2024, lorsque tous les ajustements auront été réalisés.

Chose notable : la conférence des doyens de la faculté de droit s'est emparée de cette expérimentation et a œuvré pour que le décret du 30 mars 1956 soit abrogé de façon à intégrer de nécessaires évolutions du dispositif, ce qui fut acté par l'arrêté du 25 septembre 2021.

- **positionnement** : Une fiche de pré-positionnement a été créée dans le but de vérifier la faisabilité du projet (CV et lettre de motivation) et de faciliter la mise en place d'entretiens pédagogiques permettant de valider le projet.

- **accompagnement** : La question de l'accompagnement demeure primordiale pour le public inscrit en capacité en droit. L'équipe pédagogique étudie la pertinence d'outils numériques adaptés afin de proposer un accompagnement efficient. L'expérimentation cette année est en train de valider les choix initiaux. Des ajustements complémentaires pourront donc avoir lieu dès la rentrée 2023/2024 après le conseil de perfectionnement.

- **modalités pédagogiques : format mixte** : cours en ligne et regroupements présentiels avec pédagogie inversée + accompagnement renforcé.

- **résultats attendus : (validation totale, validation partielle, abandons...)** : favoriser l'intégration en licence droit.

LES FORMATIONS POUR LESQUELLES VOUS SOLLICITEZ DU FSE

Les établissements mettant en œuvre le DAEU peuvent mobiliser du FSE

Diplôme :

Effectif prévisionnel FSE :

AUCUNE

PUBLIC DEMANDEURS D'EMPLOI : INFORMATION - ACCUEIL

- **Précisez le public concerné :**

Le public concerné par l'ensemble du programme est le public demandeur d'emploi inscrit à pôle emploi.

- **Quelles sont les structures du réseau SPRO que vous identifiez pour l'orientation des candidats ?**

Les structures du réseau SPRO sont les suivantes :

- En externe :

1. Pôle emploi
2. APEC (avec le conseil en évolution professionnelle)
3. Maisons de Ma Région
4. Maisons de l'Orientation
5. CIBC
6. Mission Locale,
7. Cap emploi
8. CIDFF
9. Les réseaux consulaires
10. Les acteurs du conseil en évolution professionnelle

- En interne : le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : SUIO-IP

Tout le travail d'accueil information et d'orientation se fait avec l'appui du CARIF-OREF qui diffuse l'ensemble de l'offre financée par la Région et les coordonnées des gestionnaires du service de formation continue.

La remontée de nos formations conventionnées via Kairos grâce au Carif-Oref permet aussi une diffusion large au sein du prescripteur pôle emploi.

- **Indiquez les modalités de travail avec ces structures et de diffusion de l'information :**

En amont de chaque rentrée, un envoi mail est réalisé par la chargée de communication du FCV2A de l'offre ForPro Sup pour UT1 Capitole à destination des référents formation et conseillers pôle emploi, des animateurs des centres ressources des Maisons de Ma Région, des Maisons de l'Orientation, des conseillers missions locales, des conseillers bilan des CIBC afin qu'ils puissent avoir accès à l'information et orienter ainsi au mieux leur public directement auprès de notre service.

Tout au long de l'année, nous participons à différentes manifestations consacrées à la formation et à l'emploi dans lesquels nous retrouvons les membres du réseau SPRO (salons TAF, Carrefour de la Formation Continue...).

L'offre de formation est également accessible par les structures du réseau sur le site du CARIF OREF. Il est à noter que des changements importants en lien avec la réforme de la formation professionnelle sont venus modifier le cadre d'affichage et de communication de notre offre via le CARIF OREF et qu'un réajustement est encore à prévoir afin d'avoir un cadre de fonctionnement commun.

Enfin, un accueil téléphonique dédié est assuré par la chargée de communication qui renseigne le public sur l'offre de formation de l'Université et qui précise les modalités de candidature et de financement spécifiques au dispositif. Le relais est ensuite pris par l'équipe des gestionnaires de formation.

L'ensemble de ces différentes actions (réunion d'informations, salons, accueil téléphoniques) nous permet de suivre les candidats potentiels pouvant relever du dispositif ForPro Sup et de les accompagner au mieux jusqu'au dépôt de la candidature.

Les années 2020 et 2021 ont été particulièrement difficiles ; l'année 2022 a été compliquée. La crise sanitaire que nous traversons a fortement impacté les actions de communication ciblées sur le dispositif Forpro Sup.

Notre Pôle communication a réagi en conséquence et a trouvé d'autres supports pour communiquer auprès des usagers, en particulier des demandeurs d'emploi.

Nous avons dû nous adapter et l'avons fait avec l'accord de la Région. Un pré-catalogue dès le mois d'avril a été à nouveau mis en place afin de pouvoir échanger avec les prescripteurs sur l'offre de formation. La communication directe avec les prescripteurs comme Pôle Emploi ou les Maisons de ma Région a donc été intensifiée.

Avec l'appui du Conseil Régional, nous pouvons participer à l'organisation d'actions de communication au sein des Maisons de ma Région. Nous y présentons notre offre inscrite au dispositif ForPro Sup ainsi que les modalités de candidature et de demande individuelle de subvention pour les bénéficiaires.

Nous y détaillons également le circuit à suivre pour postuler la formation au sein de l'université et y rencontrer le bon interlocuteur : le service de formation continue. Ce type d'action reste à développer.

La participation au Co'pass sur plusieurs territoires en visio-conférence en 2021 a été très enrichissante. Ce type d'expérience est à reconduire même sous format plus traditionnel. Les prescripteurs ont semblé être très à l'écoute.

- **Comment prévoyez-vous d'informer et d'accueillir les candidats orientés ?**

L'information et l'accueil se déroulent en 3 temps :

- Le premier stade d'information est celui d'une information globale sur le site de l'université (détail de l'offre de formation, contenu, équipes pédagogique et administrative, conditions de candidature, réglementation des examens...). Cette information est à la disposition des SPRO comme des candidats potentiels.
- Le deuxième stade de l'information des candidats est individualisé. Deux périodes d'échanges sont à retenir en amont de la formation :
 - lors de la période de dépôt de candidatures

- au moment des inscriptions administratives.

Une mise en relation avec les responsables pédagogiques est recommandée voire indispensable dans certains cas. Aussi, acteur de son projet, le candidat déclenche la prise de contact avec l'appui du service formation continue. Cette prise de contact nous permet de repérer la candidature en amont, de l'appuyer et d'en faire le suivi jusqu'à la décision de la commission de sélection. L'inconnue de cette année est la mise en place du dispositif « Trouve Mon master ».

- Le troisième suit l'admission effective du candidat : le relais est alors pris par le service de formation continue de l'Université Toulouse 1 Capitole (FCV2A) qui monte le dossier de demande de financement Région. S'ensuit l'inscription administrative par le service avec la remise du dossier spécifique de rentrée qui indique les obligations et les devoirs du stagiaire (présence en cours, absences justifiées, participation à la réunion de présentation du dispositif avec la présence de la chargée de mission de la région, demande de convention de stage, l'accès aux ressources numériques et bibliothèques...). Un accusé de réception de tous ces documents vient abonder le dossier administratif du stagiaire.

ACCOMPAGNEMENT

- **Quelles sont les modalités du suivi du stagiaire tout au long de son parcours ?**

Tout au long de son parcours, le stagiaire peut bénéficier d'un accompagnement individualisé :

- Sur le plan pédagogique, la construction des formations accueillant des promotions réduites (en moyenne entre 20 et 35 personnes, hors capacité en droit), tous profils confondus, rend possible un accompagnement quotidien à toutes les étapes de la formation. Signalons que, de surcroît, un accompagnement spécifique peut être mis en place à la demande du bénéficiaire.

Le service formation continue a particulièrement la charge de suivre ces demandes.

- Sur le plan administratif et a minima, tous les mois, le bénéficiaire est en contact direct avec les gestionnaires de formation du service et le référent ForPro Sup facilitant ainsi son accompagnement et son suivi. Ce contact privilégié permet d'effectuer des ajustements tout au long de la formation. Si besoin le stagiaire peut contacter librement les assistants de formation dont il dépend ou le référent du programme.

Ce suivi régulier permet d'assurer la réussite au diplôme et l'insertion professionnelle du stagiaire. Des enquêtes d'insertion sont ensuite réalisées à 6 mois à la demande de la Région.

- **Un accompagnement et un soutien en cas de difficultés est-il prévu ?** (précisez les modalités et qui le fait)

Différents interlocuteurs sont possibles :

1. L'équipe pédagogique peut donner des conseils méthodologiques, bibliographiques, activer le réseau relationnel et professionnel...Des entretiens individuels sont programmés.
2. L'équipe Formation continue si les difficultés concernent la sphère personnelle et/ ou professionnelle sous forme d'entretiens individualisés.
3. Parfois les 2 ensemble si besoin.

Il est à noter que, du fait des modalités de recrutement et du niveau d'exigence en termes de formation, d'expérience et de diplômes, notamment en programme qualifiant, les difficultés demeurent rares et sont le plus souvent liées à des problèmes autres. La plupart du temps, c'est la dimension personnelle qui en est à l'origine et tout particulièrement les difficultés financières liées au mode de calcul du taux de rémunération par l'ASP –*prise en compte du seul face-à-face pédagogique et non pas du temps de travail réel que demande le suivi d'une formation de l'enseignement supérieur*-.

- **Une aide à la recherche de stage et d'emploi est-elle proposée ?** (Précisez les modalités et qui le fait)

Le stagiaire de formation continue a accès à l'ensemble des ressources proposées par l'Université pour la recherche de stage et d'emploi dont :

1. Les ateliers d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle proposés tout au long de l'année universitaire au SUIO-IP pour :
 - Construire son projet d'étude et son projet professionnel
 - Élaborer sa stratégie de recherche de stage et d'emploi avec des outils efficaces (CV, lettre de motivation, entretien...)
 - Préparer ses candidatures à une formation sélective
 - Préparer ses candidatures à l'international
2. La participation aux forums, rencontres et conférences professionnelles : afin de renforcer le lien apprenant-Entreprise, des collaborations existent entre les partenaires du milieu économique, les composantes de l'Université et le SUIO-IP. Des journées sur un thème précis sont organisées pour permettre de rencontrer des professionnels, d'informer sur les métiers proposés par les entreprises. L'Université Toulouse 1 Capitole est la première université à avoir signé une convention de partenariat avec Airbus.
3. Animés par le SUIO-IP et des professionnels du recrutement, des ateliers sous forme de mini-conférences permettent au public de découvrir une entreprise ou de traiter de sujets concernant la construction du projet, l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi. Elles traitent de sujets variés tel que "Se créer un réseau professionnel", "Les formations en alternance", "La préparation aux concours administratifs" etc.
4. Les offres de stage ou d'emploi auprès des apprenants et diplômés de l'université via le RESEAU ALUMNI. Ce portail, dédié aux diplômés, aux étudiants, entreprises et recruteurs, enseignants et personnels permet notamment de consulter les offres de stage et d'emploi déposées par les entreprises ainsi que l'offre de formation tout au long de la vie proposée par l'Université.

Le service formation continue peut également apporter une aide individualisée à la demande soit du stagiaire soit du responsable pédagogique lorsque le stage est obligatoire dans le cursus.

Les stages d'application en entreprise sont utilisés comme autant de leviers d'accompagnement au retour à l'emploi, ce systématiquement en -licence professionnelle cela va sans dire, mais aussi en licence générale- et dans la grande majorité des M2 ; et à la demande, en accord avec Pôle Emploi pour certains Diplômés d'Université (DU).

En effet tous les programmes de formation ne comportent pas de stage dans leur maquette, mais lorsque le stagiaire, demandeur d'emploi, trouve une entreprise d'accueil pour effectuer un stage qui s'insère dans la problématique de son projet professionnel ou est conçu comme une pré-embauche, la demande est étudiée de manière collégiale par le FCV2A, l'enseignant-chercheur référent et Pôle Emploi.

Par contre, aucun stage n'est prévu en capacité en droit. L'objectif est différent : donner les connaissances minimales requises pour entamer des études universitaires.

Depuis la rentrée 2018/2019, le fait d'accueillir un demandeur d'emploi sans contrainte de catégorie peut dans certaines formations ne pas être compatible avec la mise en place d'un stage obligatoire. Ce constat a été fait en rédigeant la demande de solde 2018/2019.

Aussi, pour la rentrée 2022/2023 comme les 2 rentrées précédentes, le stage d'application a disparu de certaines formations qui accueillait des demandeurs d'emploi qui exerçaient une activité complémentaire ou occupaient un emploi alimentaire dans une structure en lien direct avec la formation suivie ou pas. Il en sera de même pour 2023/2024.

Remplacé par un mémoire ou un rapport d'activité (en lien avec le projet de l'entreprise lorsque le bénéficiaire est en emploi en lien avec la formation) avec l'accord de l'équipe pédagogique, aucun volume horaire n'est intégré dans la maquette du diplôme. Le stage peut quant à lui, toujours être mis en place à

la demande du bénéficiaire. Il devient alors optionnel ce qui correspond davantage à un retour d'expérience du terrain.

De manière générale, lorsque le stage est obligatoire, le plus grand soin est apporté à la définition de la mission objet du stage qui suit la même réglementation que celle appliquée aux étudiants : définition de la mission et double tutorat, professionnel et universitaire. Les engagements sont toujours tripartites et nécessitent donc l'adhésion du stagiaire.

Lorsqu'une mission s'avère particulièrement complexe et intéressante, le temps de stage peut dépasser celui indiqué sur la maquette du diplôme (dans le tableau en PJ a été reportée la durée minimale de stage mentionnée dans l'arrêté d'examen). C'est souvent pendant le stage d'application que se joue le lien emploi/formation pour les demandeurs d'emploi disponibles sur le marché du travail.

C'est très souvent le cas en Master où la sortie de formation est d'ailleurs notée au 30 septembre de l'année N+1 pour l'ASIF. Une sortie de formation est alors délivrée à tout stagiaire ne désirant pas prolonger son stage d'application afin de se repositionner sur le marché du travail au plus vite.

Les 13 nouvelles formations que nous avons intégrées dans le programme 2023/2024, obéissent à ces principes et à cette philosophie de fonctionnement.

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

**Expliquez les modalités de réajustement des parcours :
Comment est mise en place la procédure VAE ,VAP 85, ...?**

En ce qui concerne le corpus des enseignements théoriques, qu'il s'agisse de diplômes nationaux ou de diplômes d'université, trois dispositifs distincts, régis par le Code de l'éducation, permettent d'individualiser des parcours de formation : la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE), la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France et à l'étranger (VES) et la validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (VAPP85).

Les deux premiers dispositifs permettent de valider par tout ou partie d'un diplôme, soit une expérience professionnelle soit un parcours d'études antérieur. Le 3ème permet un accès direct à une formation sans justifier des prérequis académiques. Ce 3ème dispositif, propre aux établissements d'enseignement supérieur, est le plus largement utilisé par les adultes en reprise d'études. Le parcours individuel, personnel et professionnel, du candidat, son cursus d'études, sont analysés par une commission ad hoc, composée d'enseignants-chercheurs, de chargés d'enseignement et de représentants des services administratifs, nommée par la présidente de l'établissement. La commission dresse un tableau synthétique des demandes et émet un avis de positionnement. L'ensemble des propositions sont présentées à la Présidente qui les valide ou les invalide individuellement.

En ce qui concerne le corpus applicatif, c'est-à-dire le stage lorsqu'il est obligatoire, la définition individuelle du sujet du stage et suivi individuel du stage permettent une parfaite cohérence avec le parcours. C'est vraiment là que se noue la relation emploi/formation.

Dans un 2nd temps, les réajustements de parcours :

Sur le terrain, on constate peu ou pas de réajustement de parcours en cours de formation : le sujet est traité en amont – information, positionnement, double validation –administrative et pédagogique- du projet etc. Le réajustement du parcours en cours de formation ne peut être qu'exceptionnel. Il est alors traité intuitu personae et lorsqu'il y en a, il s'agit la plupart du temps d'une erreur de positionnement liée à une mauvaise définition du projet professionnel et des compétences visées. On peut avoir alors un repositionnement sur un autre parcours. Ce sont alors, sauf exception à venir, des parcours voisins d'une même mention. Par contre, le sujet du stage s'affine pendant tout le 1er semestre et mûrit au fur et à mesure de la période d'enseignement théorique.

4 - CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération :

du |0_|1_| / |_0||_9| /|2_||3_| au |_3|_1| / |1_||2_| /|2_||4_|

① Précisez les dates de déroulement de l'offre de formation Exemple : du 01/09/N au 30/06/N+1

Date de début et fin d'acquittement des dépenses :

du |0_|1_| / |_0||_9| /|2_||3_| au |_3|_1| / |1_||2_| /|2_||4_|

5 - BUDGET PREVISIONNEL

Coût total prévisionnel de l'opération : 457 250 € HT x TTC

Opération donnant lieu à récupération de TVA : oui x non

Commentaires sur récupération de TVA (FCVA, non assujettissement, précisions en cas d'assujettissement partiel...)

Total des aides publiques sollicitées : 444 850 € dont Région : 334 390 €

Autofinancement : 122 860 €

Annexe financière à compléter selon le modèle transmis (cf annexe 3)

6 - Bilan des opérations précédentes

Bilan des opérations précédentes (à l'exception du DAEU, capacité en droit)

Années		Niveau 7	Niveau 6	Niveau 5	Total
2021/22	Nombre d'actions conventionnées (avec les 2 blocs de compétences)	42	22	8	72
	Nombre d'actions ouvertes	14	7	1	22
	Effectif prévu	74			
	Effectif réel				
	Effectif rémunéré prévu	18			
	Effectif rémunéré réel				
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation totale	25	19	3	47
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle	1	0	0	1
	Nombre d'insertion en emploi à l'issue de la formation <i>Enquête d'insertion en cours pour 2021/2022. Nous n'avons donc pas encore de résultats complets à vous communiquer</i> (Chiffres communiqués relevant de l'enquête à 6 mois 2020 2021)	9	19	2	30
	Nombre d'insertion dans le secteur visé par la formation (Chiffres communiqués relevant de l'enquête à 6 mois 2020 2021)	9	12	2	23
Nombre de stagiaire ayant intégré une action de formation à l'issue (Chiffres communiqués relevant de l'enquête à 6 mois 2020 2021)	0	NC	0	0	
2022/23	Nombre d'actions conventionnées (avec les 2 blocs de compétences)	44	21	1	66
	Nombre d'actions ouvertes	12	8	1	21
	Effectif prévu	70			
	Effectif réel (programme en cours- chiffres non définitifs)	48			
	Effectif rémunéré prévu	18			
	Effectif rémunéré réel réel (programme en cours- chiffres non définitifs et basés sur la demande des stagiaires au démarrage)	9			

Bilan des opérations précédentes : DAEU option A B

Années	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23		
Effectif prévu							
Effectif réel							
Effectif rémunéré prévu							
Effectif rémunéré réel							
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation totale							
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle							
Nbre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue							
Nbre d'insertion en emploi à l'issue de la formation							
Nbre de stagiaires ayant abandonné							

Bilan des opérations précédentes : capacité en droit

Années	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23		
Effectif prévu	31	30	45 (dont 5 PIC capa sur 1 an)	45 (dont 5 PIC capa sur 1 an)	40		
Effectif réel	25	36	65 (dont 5 PIC)	41 (dont 5 PIC)	34		
Effectif rémunéré prévu	Pas de rémunération possible sur la seconde année	Pas de rémunération possible sur la première année	Seule l'année spéciale bénéficie de la rémunération soit 4 places	Seule l'année spéciale bénéficie de la rémunération soit 4 places	Pas de rémunération possible		
Effectif rémunéré réel	Non concerné	Pas de rémunération possible sur la première année	4 places quota et 2 hors quota	3 (à ce jour)	NC		
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation totale	24 sur 24 places attribuées 2° année ont obtenu la validation totale soit 100% pour la seconde année	27 validation pour la 1° année soit 75% de réussite	1° année : 63% de réussite 2° année : 89% de réussite Année spéciale : 67% de réussite	1° année : 9 réussites 2° année : 10 réussites Année spéciale : 3 réussites			
Nbre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle	0	0	0	0			
Nbre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue	7	27 dont 26 en seconde de capacité en droit	6 sur 38 stagiaires de 2° année ou année spéciale	Enquête en cours			
Nbre d'insertion en emploi à l'issue de la formation	18 répondants sur 24 diplômés dont 7 sont en emploi : 39%	Seule la première année était possible en 2019, pas d'enquête insertion possible	11 sur les 29 répondants soit 40%	Enquête en cours			
Nbre de stagiaires ayant abandonné	1 stagiaire de première année (à titre dérogatoire) ne s'est pas présentée çà l'examen	Pas d'abandon réel, les examens de 1° session ont été passés parmi les bénéficiaires du PRF	Non présentation aux examens pour : - 1 bénéficiaire capa année spéciale - 3 stagiaires en 1°année	6 stagiaires non pas présentés la 1° année 1 stagiaire n'a pas présenté les examens 2° année			

PARTIE III- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) **Hugues KENFACK** en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée « **Mise en œuvre des actions de formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation professionnelle au titre de l'année 2023/2024- Dispositif Forpro SUP- Enseignement supérieur** ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : 334 390 €,

Pour un coût total de l'opération de 457 250 € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- Être en conformité avec mes obligations fiscales et/ou sociales
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,
- *[pour les associations et les fondations autre que celles agréées et les associations et fondations reconnues d'utilité publique.]* que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Je m'engage à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Appliquer les dispositions de l'article L 1211-1 du code de la commande publique [pour les structures considérées comme pouvoirs adjudicateurs]
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à l'inéligibilité de mon dossier ou à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à Toulouse, le 10 janvier 2023

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

Hugues KENFACK

Fonction du signataire : **Président de l'Université Toulouse Capitole**